



AOÛT 2022
Étude Régionale
Bulletin trimestriel



SECÉTARIAT GÉNÉRAL
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
DIRECTION GÉNÉRALE
DIRECTION INTERRÉGIONALE DE TOAMASINA

SITUATION DES MOUVEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS FORMELS TOAMASINA-ATSIINANANA

N°10



Au cours du Deuxième trimestre 2022, dans la région Atsinanana,
le nombre de nouveaux établissements formels diminue

1.1 LE DISTRICT TOAMASINA I RESTE DOMINANT DANS LA CRÉATION D'ACTIVITÉS

Au cours du deuxième trimestre 2022, le nombre de nouveaux établissements créés dans la région Atsinanana a connu une faible augmentation de 4,7% par rapport au premier trimestre 2022 soit 452 contre 432 au premier trimestre 2022. Pendant cette période, la création mensuelle varie de 153 en Avril, 142 en Mars et de 153 en Juin 2022. Cependant, dans la région Atsinanana, la majorité de nouveaux établissements sont implantés à Toamasina I (82,4%).

Cette proportion a diminué de 3,4 points par rapport à celle du premier trimestre 2022 (85,8%). Par contre, le nombre de nouveaux établissements dans le district Toamasina II a augmenté de 20,9% : 52 au deuxième trimestre 2022 contre 43 au premier trimestre 2022. Seulement dans le district de Vatomandry reste inchangé, pour le district de Brickaville et Mahanoro, leur nombre augmentent par rapport au premier trimestre 2022.

1.1.1 Au cours du deuxième trimestre de l'année 2022, le nombre de nouveaux établissements créés augmente.



Tableau 1

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS DANS LA RÉGION ATSIANANA SELON LE DISTRICT D'IMPLANTATION AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2022								
DISTRICT	AUTRES	EI	EURL	SA	SARL	EA	TOTAL	PART %
AMBODIMANGA	3	38	2	0	6	0	49	10,84
ANJOMA	0	35	2	0	3	0	40	8,85
MORARANO	0	45	1	0	2	0	48	10,62
TANAMBAO V	0	48	1	0	3	0	52	11,50
ANKIRIHIRY	7	156	5	0	13	2	183	40,49
TOAMASINA II	0	49	1	0	2	0	52	11,50
BRICKAVILLE	2	11		0	1	0	14	3,10
VATOMANDRY	2	5	1	0	0	0	8	1,77
MAHANORO	0	6	0	0	0	0	6	1,33
TOTAL	14	393	13		30	2	452	100,00

SOURCE : INSTAT/DIRTOA

1.2 AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2022, LE NOMBRE DES NOUVELLES SOCIÉTÉS EURL CRÉÉS AUGMENTE

Pendant le deuxième trimestre 2022 dans la région Atsinanana, le nombre de nouveaux établissements créés reste inchangé, sauf le nombre des nouveaux Entreprises Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (EURL) qui a connu une hausse de 62,5% : soit 13 en deuxième trimestre 2022 contre 8 au premier trimestre 2022.

Pour le nouveaux Entreprises Individuel le nombre a augmenté de 7,9% : soit 393 en deuxième trimestre 2022 contre 367 au premier trimestre 2022. Pour le deuxième trimestre 2022 aucun nouveaux Société Anonyme (SA) a été créer.

Au cours du second trimestre 2022, dans la région Atsinanana selon le secteur d'activités, le secteur tertiaire tient encore le 90,27% des nouveaux opérateurs. Leur nombre ont augmenté de 2,7%: 408 en deuxième trimestre 2022 contre 398 au premier trimestre 2022.

De même pour le nombre de nouveaux opérateurs du secteur secondaire qui a connue une augmentation de 36%. Le secteur primaire reste minoritaire avec une proportion de 2,21%, malgré une faible augmentation de 11,2% : 10 en deuxième trimestre 2022 contre 9 au premier trimestre 2022.

1.2.1 Au Seconde trimestre 2022, le nombre de nouveaux opérateurs dans tous le secteur augmente



Tableau 2

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS DANS LA RÉGION ATSIANANA SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2022								
SECTEUR	AUTRES	EI	EURL	SA	SARL	EA	TOTAL	PART %
Primaire	3	5	1	0	1	0	10	2,21
Secondaire	0	27	2	0	3	2	34	7,52
Tertiaire	11	361	10	0	26	0	408	90,27
TOTAL	14	393	13	0	30	2	452	100,00

SOURCE : INSTAT/DIR TOAMASINA

1.3 AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2022: DOMINANCE DES ACTIVITÉS DES AUTRES SERVICES

Au cours du second trimestre 2022, dans la région Atsinanana selon la branche d'activité, les activités des Autres services devient dominant et qui occupent le 40,71% des nouveaux création; suivi par l'activité commerciales (20,14% de détaillants et 12,14% de grossistes). Cependant, la proportion de nouveaux commerçants diminue par rapport à celle du premier trimestre 2022 (30,09% contre 33,1% au premier trimestre 2022). De même le nombre de nouveaux commerçant ont diminuer (136 nouveaux commerçant contre 143 au premier trimestre 2022).

Ensuite le Transports et auxiliaires démarquent des autres avec 15,93%; les Hôtels - Restaurants et gargotes occupent 3,54%; puis le BTP et l'Agriculture avec le même proportion de 2,21%; les Autres industries, l'industrie textile et cuir ont la même proportion de 1,11%. L'Industrie alimentaire, l'Industrie du bois, l'Industrie de fer et métaux ont la proportion respectivement de 1,77%; 0,44% et 0,88%.

1.3.1 Au premier trimestre 2022, le nombre de nouveaux opérateurs dans les Autres services augmente



Tableau 3

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS (EFFECTIFS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2022 À ATSINANANA)								
BRANCHES	AUTRES	EI	EURL	SA	SARL	EA	TOTAL	PART %
Agriculture	3	0	5	1	1	0	10	2,21
Industrie alimentaire	0	0	7	1	0	0	8	1,77
Industrie textile et cuir	0	0	5	0	0	0	5	1,11
Industrie du bois	0	0	2	0	0	0	2	0,44
Industrie de fer et métaux	0	1	3	0	0	0	4	0,88
Autres industries	0	0	2	1	2	0	5	1,11
BTP	0	1	8	0	1	0	10	2,21
Commerce de gros	0	0	45	7	12	0	64	14,16
Commerce de détail	1	0	69	1	1	0	72	15,93
Transports et auxiliaires	1	0	68	1	2	0	72	15,93
Hôtels - Restaurants et gargotes	1	0	12	1	2	0	16	3,54
Autres services	8	0	167	0	9	0	184	40,71
Total	14	2	393	13	30	0	452	100

SOURCE : INSTAT/DIR TOAMASINA

1.4 AU SECONDE TRIMESTRE 2022, LE FONDS DE DÉMARRAGE MOYEN DE NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS DIMINUE

Pendant le seconde trimestre 2022, la moitié de nouveaux SARL et EURL démarrent leurs activités avec 30 000 000 d'Ariary ou moins. Pour la moitié de nouveaux AUTRES FORMES ils démarrent leurs activités avec 3.000.000Ar ou moins.

Le fonds de démarrage moyen de tous nouveaux établissements baisse avec une diminution de 21,8% pour les SARL ; 14,03% pour les EURL et 37,3 % pour les EI et les Autres formes juridiques.

1.4.1 Au seconde trimestre 2022, le fonds de démarrage moyen de nouvelles Etablissements diminue



Tableau 4

FONDS DE DÉMARRAGE (EN MILLIER D'ARIARY) LORS DE LA CRÉATION DES ÉTABLISSEMENTS PAR FORME JURIDIQUE DANS LA RÉGION AT SINANANA AU PREMIER TRIMESTRE 2022 ET AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2022

FORMES JURIDIQUE	FONDS DE DEMARRAGE (En 1000 ARIARY)			
	PREMIER TRIMESTRE 2022		DEUXIÈME TRIMESTRE 2022	
	MOYENNE	MEDIANE	MOYENNE	MEDIANE
SARL	49 864	50 000	39000	30000
EURL	39 545	30000	34000	30000
EI/ AUTRES	14 352	4 000	9000	3000

SOURCE : INSTAT/DIR TOAMASINA

1.5 EN DEUXIÈME TRIMESTRE 2022, LES ÉTABLISSEMENTS EN ACTIVITÉ AYANT SUBI DES MOUVEMENTS DIMINUE

Pendant le second trimestre 2022, dans la région Atsinanana, le nombre des établissements formels déjà en activité ayant subi des mouvements diminue: 136 établissements au deuxième trimestre 2022 contre 143 au premier trimestre 2022. Les entreprises individuelles demeurent les plus mobiles (88,3%), avec une hausse de 6,5 points par rapport au dernier trimestre 2021 (81,82%).

Au premier trimestre 2022, la Modification, (soit en un changement ou un ajout d'activité soit en un changement du lieu d'exercice des établissements) occupe la plus de moitié des mouvement (88,3 %). Suivie par les réEnregistrements et les mUtations avec des proportions successivement de 11,3% et 0,8%.

1.5.1 Au deuxième trimestre 2022, le nombre d'établissements ayant subi des mouvements diminue.



Tableau 5

RÉPARTITION DES MOUVEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS DÉJÀ CRÉÉS PAR FORME JURIDIQUE DANS LA RÉGION AT SINANANA AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2022

TYPE DE MOUVEMENT	AUTRES	EA	EI	EURL	SARL	TOTAL	PART %
Réenregistrement	0	0	15	0	0	15	11,029
Modification	2	8	108	1	1	120	88,235
Mutation	1	0	0	0	0	1	0,735
TOTAL	3	8	123	1	1	136	100

SOURCE : INSTAT/DIR TOAMASINA

Note méthodologique

Cette publication se base sur les déclarations faites par les personnes physiques ou morales relatives aux mouvements des établissements enregistrés auprès de la Direction Interrégionale de la Statistique Atsinanana. L'objectif de cette publication est de mettre à la disposition des dirigeants, des opérateurs économiques et du public des informations sur les mouvements relatifs aux établissements dans le champ couvert par l'étude. On distingue 5 types de mouvements sur les établissements : C : Création (établissement nouvellement créé), R : Reprise d'activité (établissement ayant repris ses activités après avoir déclaré une cessation d'activités ou annulation), M : Modification (ajout ou changement d'activité, changement de lieu d'exercice), U : Mutation (changement du propriétaire), A : Annulation/Cessation d'activité. Depuis Mars 2013, la nomenclature d'activités utilisée est la NOMAC 2012).

(Nomenclature Malagasy des activités de Madagascar) à cinq positions. Chaque établissement est classé suivant son activité principale. L'établissement qui constitue l'individu statistique de l'analyse peut être défini comme l'unité qui s'occupe de la production d'un groupe de biens ou un groupe de services homogènes. Il est localisé le plus souvent en un seul lieu. Par comparaison, une entreprise peut être constituée de plusieurs établissements. Cette publication regroupe la forme juridique des établissements suivant les modalités suivantes : SA (Société Anonyme), SARL (Société à Responsabilité Limitée), EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée), EI (Entreprise individuelle), Autres qui regroupent les autres formes juridiques (ONG, Associations, Coopératives, etc.).



Tableau 6

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS DANS LA RÉGION AT SINANANA DE JANVIER 2022 À MARS 2022 PAR DISTRICT D'IMPLANTATION ET PAR FORME JURIDIQUE				
DISTRICT	AVRIL 2022	MAI 2022	JUIN 2022	Total
AMBODIMANGA	20	18	11	49
ANJOMA	17	12	11	40
MORARANO	18	9	21	48
ANKIRIHIRY	55	62	66	183
TANAMBAO V	20	11	21	52
BRICKAVILLE	7	3	4	14
MAHANORO	2	3	1	6
TANAMBAO V	20	11	21	52
TOAMASINA II	11	19	22	52
VATOMANDRY	3	5		8
FORME JURIDIQUE				
AUTRES	8	1	5	14
EA			2	2
EI	137	127	129	393
EURL		3	10	13
SARL	8	11	11	30
Total général	153	142	157	452

SOURCE : INSTAT/DIR TOAMASINA

